



Direction Générale du Commerce

Rabat le :

20 DEC 2021

**Avis aux importateurs de Chlorodifluorométhane (HCFC-22)**

\*.\*.\*

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des importateurs opérant dans le secteur du froid et de climatisation que dans le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, un contingent d'importation de **360 Tonnes** de Chlorodifluorométhane (HCFC-22) est prévu au titre de l'exercice 2022.

A cet effet, les importateurs désirant bénéficier de quotes-parts, au titre de ce contingent, doivent obligatoirement déposer un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

1. Un tableau contenant la quantité demandée à l'importation du HCFC-22 pour l'année 2022 selon le modèle en annexe 1 ;
2. Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des importations du HCFC-22 objet de la demande, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre des années 2019-2020 et 2021, selon le modèle en annexe 2, accompagné des documents justificatifs y afférents (DUM, engagements d'importation dûment imputés par les services douaniers) ;
3. Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des achats locaux du HCFC-22 objet de la demande, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre des années 2019-2020 et 2021, selon le modèle en annexe 3, accompagné des documents justificatifs y afférents (factures des achats locaux) ;
4. Un support électronique (**clé USB**) contenant les tableaux récapitulatifs figurants à l'annexe 2 et l'annexe 3 dûment remplis sous **format Excel** ;
5. Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
6. L'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2021 ;
7. Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en annexe 4.

La répartition du quota se fera sur la base des critères suivants :

- L'historique des importations et des achats locaux réalisés et des besoins en consommation durant les trois dernières années ;
- Un minimum sera accordé aux nouveaux importateurs.

Les importateurs désirant bénéficier de quotes-parts pour l'importation de ce produit doivent déposer leurs demandes, sous pli fermé, à la Direction Générale du Commerce (Parcelle 14, Business Center, Aile Nord, Bd Riad, Hay Riad), et ce, **au plus tard le 10 janvier 2022 à 16H00**.

**N.B. :**

- Les demandes de licence d'importation pour le bénéfice de ces quotes-parts doivent être déposées, par voie électronique via PortNet, **au plus tard le 30 juin 2022** et aucun délai supplémentaire ne sera accordé après cette date.



- Les pièces justificatives doivent être classées selon l'ordre indiqué au niveau des annexes.
- Les demandes présentées sans support électronique ou avec les tableaux récapitulatifs sous format Word ou image ou avec des pièces justificatives non classées comme indiqué au niveau des annexes ne seront pas traitées.
- Les demandes présentées ou adressées **en dehors du délai** susvisé ne seront pas acceptées.

Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



## ANNEXE 1

[Entête de l'entreprise]

### DEMANDE DU CHLORODIFLUOROMÉTHANE (HCFC-22) POUR L'ANNÉE 2022

ENTREPRISE	SECTEUR D'ACTIVITE

DESIGNATION DU PRODUIT	QUANTITE DEMANDEE EN (Tonnes)
CHLORODIFLUOROMÉTHANE (HCFC-22)	

DESIGNATION DU PRODUIT	UTILISATION FINALE (PRÉVUE) DU HCFC-22 FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE
CHLORODIFLUOROMÉTHANE (HCFC-22)	

[Signature du Responsable de l'entreprise et cachet de l'entreprise]



## ANNEXE 2

### MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES AU TITRE DES ANNEES : 2019-2020-2021

DESIGNATION DU PRODUIT : .....

NOMENCLATURE DOUANIERE : .....

#### 2.1. IMPORTATIONS

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
2019							
	TOTAL 2019						
2020							
	TOTAL 2020						
2021							
	TOTAL 2021						

**Pièces justificatives à joindre :** Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.



**NB :** Seules les quantités imputées au niveau des EI durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.  
Les EI non accompagnés des DUM et des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.

### ANNEXE 3

#### MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES CONCERNANT LES IMPORTATEURS AU TITRE DES ANNÉES : 2019-2020-2021

DESIGNATION DU PRODUIT : .....  
 NOMENCLATURE DOUANIERE : .....

#### 3.3. ACHATS LOCAUX AUPRES D'AUTRES FOURNISSEURS

Année	FOURNISSEUR	N° DE FACTURE	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	MODE DE REGLEMENT (1)	REFERENCE DU JUSTIFICATIF DU PAYEMENT (2)	MONTANT DE REGLEMENT (3)	DATE DE REGLEMENT	BANQUE	QUANTITE (T)	OBSERVA (4)
2019											
TOTAL											
2020											
TOTAL											
2021											
TOTAL											

- (1) : Mode de règlement : chèque, effet ou virement
- (2) : Référence du justificatif du paiement : Numéro du chèque, de l'effet ou du virement
- (3) : Dans cette colonne devra figurer le montant qui est sur le relevé bancaire.
- (4) : Dans cette colonne, il faudra justifier, s'il y a lieu, la différence entre le montant réglé et le total facturé.



**Pièces justificatives à joindre :** Copies des factures qui doivent obligatoirement être classées par ordre chronologique.

ANNEXE 4

COORDONNEE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom : .....

Fonction : .....

N° de tél Fixe : .....

N° de tél Portable : .....

N° de Fax : .....

Adresse e-mail : .....

